



VALERIE DE BUE
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX,
DU LOGEMENT ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES

GOUVERNEMENT WALLON

17 OCT. 2018

Jambes, le

15 OCT. 2018

Fédération des CPAS
Monsieur Luc VANDORMAEL
Président
Monsieur Alain VAESSEN
Directeur général
Rue de l'Etoile 14
5000 NAMUR

Personne de contact : Jean-Yves SEGERS (jean-yves.segers@gov.wallonie.be – 081/ 323 459)
N/Réf. : 181010/VDB/JMG/JD/JYS/001
V/Réf. : LV/ALV/JDU/mvm/2018-79

OBJET : Décrets du 19 juillet 2018 intégrant le PST et le renforcement des synergies dans la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 octobre dernier, référencé ci-dessus, relatif à la date d'application concrète des deux décrets mentionnés en objet.

La première interrogation des CPAS qui se sont tournés vers vous concerne l'application des dispositions relatives au programme stratégique transversal. Dans ce cas, je confirme votre interprétation de l'article 13 du décret y relatif : l'ensemble du texte s'appliquera à partir du renouvellement des conseils de l'action sociale à la suite des élections communales du 14 octobre 2018.

Quant à l'application des dispositions intégrées dans la loi organique suite à l'adoption du décret relatif au renforcement des synergies, il me paraît cohérent que celles-ci ne soient d'application également qu'à partir du même moment.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.


Valérie DE BUE